



Contact ALAE de l'école :
Responsable de l'ALAE
des Carmes & du Pont Neuf
Mlle Bernadette Gasc
Tél : 06.70.30.74.56 / 05.61.67.89.16
alae.elem.carmes@ville-pamiers.fr

Accueil de Loisirs

Associé à l'École de 6 à 11 ans

Accueil de Loisirs Associé à l'École : structure municipale éducative agréée par la D.D.C.S.P.P. 09 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale & de la Protection des Populations.)



Les modalités d'inscription...

Un dossier d'inscription est rempli par chaque famille, il est conservé au Guichet Famille.

Une réactualisation (fiche recto-verso) est demandée en début d'année scolaire.

Pour toute contre-indication médicale un Protocole d'Accueil Individualisé Municipal (PAIM) est mis en place entre la municipalité, les parents et l'école.

Pour la cantine, l'accueil du soir, l'aide aux leçons et l'accueil du mercredi.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE POUR CHAQUE QUINZAINE

Un coupon de réservation doit être rempli et remis au responsable de l'ALAE de l'école au plus tard le mardi de la semaine avant la quinzaine concernée.

Toute absence non justifiée à la cantine sera facturée.

Un tarif majoré sera appliqué pour les repas non réservés dans les délais impartis.

Secrétariat du Service Enfance Jeunesse Éducation

Maison de service au public et de l'action sociale

5 rue de la maternité 09100 Pamiers

Tél : 05.34.01.09.10

Courriel : secretariat.enfance.jeunesse@ville-pamiers.fr

La journée type les lundis, mardis, jeudis & vendredis...

Alaé du matin	7h45 - 8h35	Les enfants arrivent de façon échelonnée et signalent à leur arrivée : 1. Je ne mange pas à la cantine, mais je souhaite être sous la surveillance des animateurs entre 11h45 et 12h10. 2. Je m'inscris pour participer à l'accueil du soir entre 16h30 et 18h30.
Temps scolaire	8h35 - 8h45 8h45 - 11h45	Temps d'enseignement.
Pause méridienne	11h45-12h10 à partir de 12h10	Temps de surveillance assuré par les animateurs : si un enfant non inscrit à la cantine n'est pas récupéré par ses parents il est automatiquement amené à la cantine, puis deux types d'organisation selon les jours; Départ en bus pour Las Parets à 12h1 pour les CE1 au CM2. Pour les élèves de CP , début des activités jusqu'à 12h50 dans les locaux de l'école élémentaire, puis ils déjeunent à la cantine des maternelles. Les animateurs de ce groupe auront la charge d'accueillir aussi les élèves dont les parents travaillent. (entre 13h50 & 14h00 : sur inscription & avec justificatif.)
Temps scolaire	14h05-14h15 14h15-16h30	Temps d'enseignement. L'enfant a la possibilité de choisir et de réaliser diverses activités.
Alaé du soir	16h30-18h30	Les départs échelonnés sont pris en compte. Il peut participer à l'aide aux leçons sur inscription (séance de 45mn)

La journée type du mercredi à l'alaé des Carmes...

Alaé du matin	7h45-8h35	Les enfants arrivent de façon échelonnée et signalent à leur arrivée : 1. Je vais à l'alaé (mes parents ont réservé ma place.) 2. Je ne vais pas à l'alaé , mais je souhaite être sous la surveillance des animateurs entre 11h45 et 12h10.
Temps scolaire	8h35-8h45 8h45-11h45	Temps d'enseignement.
Alaé du midi	11H45-12h10	Temps de surveillance est assuré par les animateurs, qui prennent en charge les enfants inscrits à la cantine & les enfants qui n'ont pas été récupérés par leurs parents à 12h. Si un enfant non inscrit à la cantine n'est pas récupéré par ses parents il est automatiquement amené à la cantine.
Alaé de l'après-midi	12h10-18h30	L'enfant a la possibilité de choisir et de réaliser diverses activités. Les départs échelonnés sont pris en compte.



ALAE
Armes Élémentaire
Accueil de Loisirs Associé à l'École

Temps
cantine



Temps
jeu



Temps
créatifs



Temps
calme

